

CRG

Tomme 1 1912 - 1920

- 5 -

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, modifiant et complétant la loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché. (N° 334, année 1912.)

(Nommée le 12 novembre 1912.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Paul STRAUSS. Rapporteur
- 2^e — JENOUVRIER.
- 3^e — LOURTIES. ch. Delonde
- 4^e — RIBOT. Président
- 5^e — GULLIER.
- 6^e — RANSON.
- 7^e — BRINDEAU. Secrétaire
- 8^e — VISEER. Turjon
- 9^e — Emile DUPONT. Chalamet

- ~~Richard~~
- ~~Carron~~
- Fernand Merlin
- ~~Rayneau~~
- ~~Guillaud~~
- Michaut
- Hervey
- Andrieu
- François S. Maur

5



4

Commission des habitations
à bon marché

Séance du 12 novembre 1912

La Commission a nommé :

Président - M. Ribot

Secrétaire - M. Brindeau

Rapporteur - M. Strauch

La Commission a décidé de se réunir mardi
prochain à 8 heures pour entendre la lecture
du rapport de M. Strauch

Le Président

A. Ribot

Le Secrétaire

Josue Brindeau

Séance du 18 nov. 1912

La Commission entend la lecture du rapport de M. Strauch.
Après un échange d'observations le rapport est approuvé et M. Strauch
est autorisé à le déposer sur le bureau du Sénat

La Commission décide d'entendre, mardi 27 novembre, les représentants
des Sociétés coopératives d'habitation à bon marché.

La Commission s'ajourne à mardi 2 h. 1/2

Le Président

Millevoy

Séance du 27 nov. 1912

Les représentants des Sociétés coopératives n'étant pas présents, la Commission
décide qu'ils seront entendus par le Rapporteur.

Le Président

Millevoy

Siance du 11 Janv. 1913
 Prés. M. Ribot - Secrétaire M. Guillet.

La commission décide que dans une séance ultérieure elle entendra les représentants des Sociétés coopératives de habitations à bon marché. Elle fixe l'ordre du jour au 11 fév. 2^e. Elle ajourne, jusqu'après l'adoption du budget de finances, l'étude de questions sur droits de mutation.

Le Président

A. Ribot

Le Secrétaire

M. Guillet

Siance du 11 Février 1913

Prés. M. Ribot - Secrétaire M. Brandeau

La Commission entend les représentants des Sociétés coopératives de habitations à bon marché. Les délégués exposent l'opinion de leurs mandataires et leurs demandes. Ils acceptent notamment le contrôle de dépenses des finances, l'obligation d'avoir 25000 fr en caisse; ils envisagent ensuite l'assimilation aux Sociétés de crédit mutuel; l'obligation de l'assurance; le doublement des réserves prévues dans le loc. de 1867.

M. le Président expose les résultats nouveaux proposés de l'extension de l'art. 30 de la loi aux Sociétés coopératives ou aux unions de ces Sociétés.

Les délégués insistent tout particulièrement pour obtenir la faculté d'emprunter 8% de la valeur de l'immeuble au lieu de 6%; sur la faculté de donner à la garantie des Communes

en ce qui concerne la question de l'admission des délégués
 d'autre part les délégués acceptent le projet de l'article 28 ; une modification de l'article 29 consistant à
 la faculté de constituer une Coopérative de locataires ; enfin
 la modification de l'article 30 et celle qui elle a été indiquée
 par M. le Président.

M. le Président demande aux Délégués de bien vouloir
 y avoir égard et plus tôt possible en ce qui concerne
 la réponse de leur Société aux questions soulevées dans cette
 séance
 le Président

Miloboy

le Secrétaire

Jouan Guindon

Séance du 27 février 1913

Président M. Miloboy - Secrétaire M. Aristide Ranson
 La Commission adopte, à l'unanimité la proposition de M. Miloboy,
 Paul Strauß, Gustave et Rudolf. Concernant l'admission aux sociétés
 mutualistes de l'article 30 de la loi du 23 mai 1912.

M. Strauß est nommé rapporteur.

Le projet de rapport préparé par M. Strauß est approuvé.

M. le Président de l'Ordre a donné son adhésion à la proposition, sous
 réserve de l'avis de son collègue des finances. Le Président de la
 Commission a écrit à ce dernier pour le prier de faire savoir s'il avait
 des observations à présenter ou s'il devait s'abstenir. M. Klotz a
 déclaré vouloir au Président qu'il se retirait de son avis définitif
 et qu'il ferait connaître, le cas échéant, après le dépôt du rapport
 s'il avait à formuler des observations.

le Président

le Secrétaire

Miloboy

J. Rousselle

Séance du 6 Mars 1913

Président, M. Miloboy. Secrétaire, M. Aristide Ranson
 Rapporteur, M. Relatour, commissaire de presse

La Commission, après audition de M. Relatour, qui se borne à
 présenter quelques observations pour décharger la responsabilité, maintient
 les conclusions du rapport de M. Strauß.

le Président

Miloboy

Séance du 9 juillet

M. Ribot - Président

M. Brindeau Secrétaire

M. Strauch donne lecture de son rapport sur la
proposition relative aux avances de l'Office des
Crédits ~~et des~~ Immobiliers

Le rapport est approuvé

Le Président

Ribot

Le Secrétaire

Louis Brindeau

Séance du 2 déc. 1913

M. Ribot président.

M. Strauch donne lecture du nouveau texte de la proposition
de loi de M. Ribot, ministre de ... Le texte donne satisfaction
à un amendement de M. J. par M. ministre. L'article 3 nouveau
a été rédigé d'accord avec le ministre du Travail et le
ministre des finances. L'article 4 a reçu l'adhésion du ministre
du Travail et est actuellement soumis à l'examen du ministre
des finances.

L'art. 5 a été rédigé d'accord avec le ministre de la Justice
et le ministre des finances.

L'art. 6 a été proposé par le ministre de l'Agriculture, d'accord
avec ses collègues du Travail et des finances.

L'art. 7 a été rédigé d'accord avec le ministre du Travail.
La Commission accepte le texte qui lui est soumis et autorise
M. Strauch à déposer un rapport supplémentaire.

Dans une prochaine séance la Commission examinera une
nouvelle rédaction concernant les sociétés coopératives.

Le Président

Ribot

Le Secrétaire

Louis Brindeau

Reunion du 26 Janvier 1913

M^r Ribot President - M^r Jourdain Secretaire

M^r Melon desirant reprendre la loi de 1910 sur les prêts a long terme, utiliser l'argent de la Banque de France non seulement pour les Caisses Regionales de Credit Agricole mais aussi pour les Caisses de Credit Immobilier.

Ne pas trop compliquer les formalites, simplifier le regime au point de vue de la salubrite, servir des conditions meilleures. Ce serait le moyen de faire beneficier largement les Compagnies de avantages de la legislation sur les habitations a bon marche et la petite propriete.

La Commission admet l'amendement de M^r Melon, sous reserve de consulter le ministre du Travail et de l'agriculture.

C'est le conseil patronage qui examinera la question de salubrite, mais alors il serait survenu d'ajouter un ou plusieurs agriculteurs dans le conseil, comme par exemple par l'intermediaire de la Societe d'Agriculture du departement.

La reunion est levée et renvoyée a lundi prochain a 2h 1/2.

Le President
Melon

Le Secretaire
Jourdain

Reunion du 2 Fevrier 1914

Mission de Monsieur le Ministre du Travail et de M. de Champeleigne de M. le Ministre de l'Agriculture.

M. Melon, Ministre du Travail, donne son assentiment sans réserve et de bon accord avec M. le Ministre de l'Agriculture et destine a remplacer l'actuel amendement Melon.

Ce texte ne déroge pas aux prescriptions spéciales de la loi de 1908 et de 1912.

6
Le texte est adapté à l'unanimité.

M. le Président dit que M. le Membre des
Finances n'a pas été consulté, mais M. le
Membre des Travaux déclare qu'il s'intéresse
avec lui.

M. le Président donne ensuite lecture d'un texte
proposé par le Gouvernement concernant la
Société Coopérative (fond. de garantie - caution
numéraire etc.).

Le texte, conformément à une délibération
précédente sera communiqué aux Sociétés Coopéra-
tives intéressées. Les Sociétés de Secours mutuels
seront en principe assimilées aux Sociétés
Coopératives.

Deux autres points signalés par M.
le Président concernant les Commissions et les
Sociétés d'habitation à Bon Marche sont réservés.
M. Chéron sera entendu sur ces points par
la Commission.

M. Strauss demande à M. le Membre des Travaux
de s'occuper de l'élaboration de la proposition de
l'article 3.

Répondant à M. le Président M. le Membre
après quelques observations d'explication
n'a pas été entendu aux Bureaux de Bergerac
et aux Caisses d'Épargne - les observations
sont approuvées par la Commission.

Une question concernant les Commissions et
les fondus survenant est réservée, sur la
demande de M. Ribot.

M. le Président demande que l'autorisation
du Papier soit substituée à celle des Membres -
M. le Membre des Travaux accepte.

Sur la proposition de M. Strauss et ce
d'accord que l'amendement de M. Chéron
sera fait d'abord de suite et qu'on procédera
ensuite à l'autre. M. Strauss déposera trois
rapports -

La Commission ira à jeudi 2h. L'audi-
tion de M. Chéron

Le Président

Le Secrétaire

M. Ribot

Jacques Guillemin

Séance du 13 février 1914

M. Ribot président - M. Guillemin Secrétaire

M. Chéron expose les raisons qui justifient la proposition de loi
projet de loi relatif au logement des familles nombreuses et
à la création de jardins ouvriers, projet qu'il a déposé le 18
fév. 1914 alors qu'il était ministre du Travail, et qui a été
adopté par le Parlement de la Chambre sur le rapport de M. Boreux.

Après un échange d'observations, la Commission charge M.
Strauss de faire un rapport sur le projet qui est adopté
en principe par la Commission, sauf certaines modifications
de texte sur lesquelles le Président a insisté et sur le rapporteur
présentant des explications au Ministère des Finances

Le Président

Le Secrétaire

M. Ribot

J. Guillemin

H du Comité
de patronage
de la peragonie
sociale et
de habitation
à bon marché

Séance du 25 Nov 1916.

Président M. Loasles - Secrétaire M. Brundage
M. Paul Strauch donne lecture de son
rapport sur le projet de loi concernant
l'organisation des délégués du Comité
de l'Etat de habitation à bon marché et de

Le Président

Le Secrétaire

J. Guillemin

Jacques Guillemin

Séance du 18 Mars 1919

Présidence de M. Ribot

La Commission examine les propositions de loi, adoptées par le Comité des Délégués et relatives au logement des familles nombreuses et le projet de loi concernant les Sociétés de Crédit immobilières pour la construction de logements à bon marché -

M. Strauss, rapporteur, donne à la Commission des explications sur ces deux projets

La Commission prend en considération le projet de loi de M. Paulhan Dugay, sous réserve des questions de procédure et des observations qui pourront être présentées au Ministère des Finances -

Passant à l'examen du projet de loi du Ministère du Travail relatif aux logements proposés et gardés ou réservés à la Commission, elle adopte le projet de loi étendant les dispositions de la loi de 1912 aux troupes, bureaux et établissements militaires, Sociétés d'habitation à bon marché, Caisse d'épargne etc

La Commission décide de demander au Gouvernement de venir exposer ses vues générales sur l'ensemble de ces questions -

La Commission adopte le projet de loi réglant la situation des Sociétés de Crédit immobilières et de habitations à bon marché - M. Strauss est autorisé à déposer un rapport en ce sens -

Le Président

M. Ribot

Le Secrétaire

Jean Béraud

Séance du 10 oct 1914

Présidence de M. Ribot

M. Strauß donne lecture de son rapport sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés et ayant pour objet de modifier l'art. 2 de la loi du 9 août 1914 sur l'organisation de la police municipale

Le rapport est adopté.

M. Ranson est autorisé à déposer un rapport tendant à l'adoption d'une proposition de loi tendant à modifier l'art. 5 de la loi du 13 juillet 1913 relative à l'assistance aux familles nombreuses.
Le Conseil adopte après discussion le projet de loi vote par la Chambre des députés relatif à des modifications de loi de 1906 et 1908 relatives à l'assistance aux familles nombreuses.
M. Strauß est chargé de rapport et est autorisé à déposer si que le projet aura été discuté.

Le Secrétaire

Le Président
M. Ribot

~~Le Secrétaire~~

Le Secrétaire

Paul Strauss

Séance du 18 octobre 1914
Président M. Ranson - M. Brindeau
Secrétaire

Projet de loi tendant à modifier la loi relative à l'organisation des services publics et de sociétés d'habitations à bon marché.

Le Conseil adopte le rapport de M. Strauß

Le Secrétaire

Le Président

Le Secrétaire
Paul Strauss

M. Ranson

Séance du 29 mars 1920

Présents : MM. Ribot, Strauss etc

M. Ribot est désigné comme Président, M. Chalamon comme secrétaire

M. Strauss expose que la Chambre des Députés a voté la modification de l'art 1^{er} de la loi du 9 avril 1918 ; la modification consiste en ce que le maximum du prêt honoraire maintenu à 10 000^{fr}, la valeur de l'immobilier est relevée à son maximum de 20 000^{fr}.

Le C^{or} approuve le rapport.

M. Strauss est désigné comme rapporteur.

Le Secrétaire

Henry Chalamon

Le Président

M. Ribot

Séance du 8 juin 1920

M. Strauss donne lecture d'un rapport sur les amendements de M. Violin qui ont été discutés et renvoyés à l'examen de la Commission.

Ces amendements sont adoptés, le chiffre 1-10 000 fr. proposé par M. Violin est porté à 20 000 fr.

M. Strauss est autorisé à déposer son rapport.

Le Président

M. Ribot

Séance du 10 Décembre 1920

Président M. Ribot

Présents MM. Strauss, Reynaud, Heury etc

M. Strauss fait l'exposé du projet de la Chambre. Régime de la loi de 1918 un crédit de 200 millions a été voté 117 millions ont été employés.

M. Strauss donne lecture de l'article 2 qui est adopté par la Chambre et la Commission et d'accord

pour en attendre la discussion et la
réservé d'intervenir s'il est nécessaire.
La commission charge M. Strauss de
rapport.

Le Secrétaire
H. Strauss

Le Président

M. Wolff

Séance du 28 décembre 1920

M. Strauss, rapporteur, explique que
pour éviter des difficultés avec le
ministère des Finances et la Commission
de la Chambre, il serait préférable
de se limiter à substituer l'Etat
à la Caisse des Dépôts et Consignations
et à adapter aux prêts aux Sociétés
d'habitations à bon marché le
régime des avances aux Sociétés
de crédit immobilières.

Il a proposé en ce sens une
nouvelle rédaction qui pourrait
avoir été acceptée par le ministre
des Finances et par la Commission
de la Chambre.

Le texte vient d'être communiqué
 aujourd'hui à la Commission des
 finances et, dans le cas où il serait
 accepté, M. Proust demanderait
 l'adoption de la substitution
 au texte dont le sens est
 actuellement saisi.

La proposition de suppression
 est approuvée.

Le Président,
J. Ribot

Le Secrétaire
J. Minard